INNELEC MULTIMEDIA

CENTRE D'ACTIVITES DE L'OURCQ

45,RUE DELIZY 93500 PANTIN

SIRET 327948626 00020 APE/NAF 4651Z

Conv. coll. NATIONALE DES COMMERCES DE GROS

Matricule 852

Ancienneté 0 an(s) et 1 mois

TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR

APPRENTI SERVICE INFORMATIQ Emploi

Echelon

Département INFORMATIQUE Niveau 1

Catégorie **APPRENTI** Horaire 151,67

BULLETIN DE PAIE

Période du 02/01/24 au 31/01/24 Paiement le 31/01/24 par Virement

Mme **FAYE SARAH**

22 RUE DE LA FONTAINE AU ROI

75011 **PARIS**

Décimotion	Nombro	Base	Taux	Part s	Dout ownlessess	
Désignation	Nombre	Base	salarial	Gain	Retenue	Part employeur
Salaire Apprenti	151,670	6,291		954,16		
TOTAL BRUT				954,16		
SANTE Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès Complémentaire Incapacité Invalidité Décès ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES RETRAITE Sécurité Sociale plafonnée Sécurité Sociale déplafonnée Complémentaire Tranche 1 FAMILLE ASSURANCE CHOMAGE AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR EXONERATIONS, ECRETEMENTS ET ALLEGEMENT DE COTISAT.		954,160 954,160 954,160 954,160 954,160 954,160 954,160 954,160 2,520	0,176		0,00 1,68 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	66,79 2,52 7,16 81,58 19,27 57,35 32,92 40,55 60,64 0,20 -308,57
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					1,68	60,4
MONTANT NET SOCIAL	952,48					
Titres Restaurant	17,000	10,000	50,000		85,00	

MONTANT NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				
IMPOT SUR LE REVENU	Base	Taux	Montant	Cumul annuel
Montant net imposable			952,48	952,48
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00
IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE	0,00	0,00	0,00	0,00
MONTANT NET A PAYER (en Euros)			867,48	

TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR						
Cumuls	Salaire brut	Ch. salariales	Ch. patronales	Av. en nature	Hres travaillées	Hres suppl.
Période	954,16	1,68	55,64	0,00	151,67	0,00

Į	Annee 954,16		1,68	1,08 55,04		J 151,67		0,00
	Co	mpteurs	Pris	Restant	Acquis	Dates de congés	Du	Au
ĺ	Congés		0,00	0,00	2,50		Du	Au
	R.T.T.		0,00	0,00	0,00		Du	Au

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales. Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.